CONVENTION NATIONALE.

LETTRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A LA CONVENTION NATIONALE,

Du 30 Septembre 1792, l'an premier de la République Françaiſe ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE, ET ENVOYÉE AU 83 DÉPARTEMENS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

JE sais qu'il ne convient point à la liberté que l'on s'occupe beaucoup des individus : c'est en mettant les hommes à la place des choses, qu'on substitue bientôt les passions aux principes, et l'idolâtrie au culte de la loi. Dans les grandes combinaisons sociales, il n'est question de rien moins que du bonheur et de la perfection de l'espèce, pour lesquels l'homme même n'est qu'un instrument.

La Convention vient de prouver qu'elle est pénétrée de cette vérité importante : j'en rends grâces au Ciel ; la liberté de mon pays est assurée ; on peut la combattre, mais elle sortira ferme et brillante des luttes les plus terribles.

Et moi aussi, je connois cette vérité ; je la porte dans mon cœur ; je l'ai respectée dans toutes mes démarches ; et je vais le prouver. Je le dois : c'est encore ce qui sera démontré.

Déjà l'on a fait entendre, et même des écrits périodiques l'ont exprimé, que le fardeau de la responsabilité, la crainte des événemens, la foiblesse enfin me faisoit abandonner le ministère. Hier même, à la tribune de la Nation, j'ai été accusé d'avoir manqué de courage dans un moment critique. Je reviendrai tout-à-l'heure sur cette inculpation, dans laquelle on a voulu comprendre la majorité du Conseil, et je confondrai l'erreur ou la mauvaise foi qui l'a dictée. Mais je réponds au premier reproche, que le devoir du citoyen est de se rendre au poste où il est appelé. L'Assemblée nationale m'avoit fait revenir au ministère, et je m'honorerai toute ma vie de cette nomination du 10 août. Une portion du souverain me choisit pour son mandataire : je dus être prêt à me rendre où le dernier témoignage de confiance m'indiquoit d'aller. Je le dus, parce que cet appel est une loi ; parce que, dans un État libre, ce n'est point à chacun à déterminer ce à quoi il est propre ; c'est à la République de le juger, et de l'envoyer là où elle estime qu'il lui sera plus utile : je le dus enfin, parce que les idées qu'on attache encore à l'exercice de quelque pouvoir, auroient fait regarder avec scandale la préférence qui lui auroit été donnée sur les fonc-

tions honorables de législateur, et que, s'il faut dédaigner les interprétations calomnieuses quand on obéit à sa conscience, il faut également éviter d'entretenir des préjugés nuisibles.

Aujourd'hui, des difficultés s'élèvent sur ma nomination : avant de les discuter, la Convention a voulu examiner si je ne serois pas invité à rester au ministère. Elle a senti que cette invitation dérogeroit aux principes rigoureux du républicanisme ; qu'il ne falloit pas attacher le salut de l'Etat à l'existence d'un homme dans telle place, et qu'on ne devoit revêtir personne de l'espèce d'importance que sembleroit lui donner cette invitation solemnelle, dont la force morale seroit, d'ailleurs, une sorte de violence qui ne peut être exercée envers quiconque doit encourir une grande responsabilité.

La Convention a donc manifesté sa sagesse, de même que j'avois prouvé mon dévouement ; mais sa délibération m'honore et m'impose de nouveaux devoirs : j'en sens toute l'étendue ; je la mesure sans effroi ; le vœu est prononcé ; il suffit à mon courage ; il m'ouvre la carrière : je m'y élance avec fierté ; je reste au ministère.

Je dois y rester, puisque la très-grande majorité de la Convention a manifesté ses intentions à cet égard ; le vœu des représentans des quatre-vingt-trois départemens est une loi nouvelle et supérieure à la volonté, encore douteuse, des électeurs d'un seul département.

J'y reste, parce qu'il y a des dangers ; je les brave, parce que je n'en crains aucun, dès qu'il s'agit de servir ma Patrie. Sans doute, beaucoup de citoyens pourroient aussi bien et mieux peut-être remplir les mêmes fonctions ; mais la con-

fiance m'a désigné ; elle me retient : j'obéis à sa voix, et je serai digne d'elle. Je sacrifie l'honneur, bien grand à mes yeux, de coopérer à la formation d'un gouvernement qui doit être le code du monde ; je renonce au repos que j'ai pu mériter et qui seroit doux à ma vieillesse ; j'achève le sacrifice, je me consacre tout entier, et je me dévoue jusqu'à la mort. Je sais quelles tempêtes vont se former. Les ennemis de la liberté rugissent vainement autour de nous ; ils sentent que c'est dans notre propre sein qu'il faut nous attaquer ; ils réunissent tous leurs efforts pour nous déchirer. Ils ont répandu l'alarme ; ils éveillent la cupidité ; ils profitent des circonstances pour agiter le peuple ; ils l'inquiètent sur les subsistances, afin d'en arrêter la circulation, de produire la disette et les soulèvemens. Des hommes ardens, peut-être égarés, prenant leurs passions pour des vertus, et croyant que la liberté ne peut être bien servie que par eux, ou voulant s'en réserver les premiers avantages, sèment les défiances contre toutes les autorités qu'ils n'ont pas créées, dénoncent toutes les personnes qui ne sont pas de leur choix, ne parlent que de trahisons, ne veulent que des mouvemens, paralysent le glaive de la loi pour lui substituer le poignard des proscriptions ; ils se font un droit de leur audace, un rempart de la terreur qu'ils essayent d'inspirer ; ils veulent de l'autorité, du pouvoir, dont ils se croient seuls capables de bien user ; ils traîneroient à l'anarchie, à la dissolution l'Empire assez malheureux pour n'avoir pas de citoyens capables de les reconnoître et de les arrêter, Combien seroit coupable l'individu supérieur, par sa force ou ses talens, à cette horde

insensée, qui voudroit la faire servir à ses desseins ambitieux, qui, tantôt avec l'air d'une indulgence magnanime, excuseroit ses torts, adouciroit ses excès; tantôt, avec une apparente sévérité, s'éleveroit adroitement contre elle, pour lui parer des coups plus funestes, mais toujours la protégeroit en secret, caressant ses erreurs, animant sa colère et dirigeant ses pas!

Telle a été la marche des usurpateurs, depuis *Sylla* jusqu'à *Rienzi*; tels sont les dangers qui suivent les révolutions : ils n'ont rien de particulier pour nous; ils tiennent à la nature des choses : il faut les connoître, les observer, les combattre: voilà le devoir des fondateurs de la liberté.

On vous a dénoncé des projets de *dictature* et de *triumvirat :* ils ont existé; il s'en forme toujours de pareils au renversement de la tyrannie; c'est son dernier rejeton; c'est la forme sous laquelle elle tente de se reproduire lorsque la haine universelle l'a proscrite. Elle couvre sa face hideuse du masque du patriotisme; mais son allure la trahit; on voit qu'elle attire à elle pour assujétir, et qu'elle persécute tous ceux dont elle craint l'œil pénétrant.

On m'a accusé d'avoir manqué de courage et porté au Conseil l'avis de quitter Paris. Quant à la première partie de cette proposition, je demanderai où il y eut plus de courage, dans les jours lugubres qui suivirent le 2 Septembre, à dénoncer les assassinats, ou à protéger les assassins? On sait quel devoir j'ai rempli, quel sort m'avoit été préparé, avec quelle fermeté je l'ai attendu. Quant à la seconde partie de la proposition, je la nie hautement, et j'appelle en témoignage mes collègues inculpés avec moi.

Il est faux qu'aucun de nous ait ouvert l'avis de quitter Paris ; mais ce qui est exact, ce qui étoit sage et nécessaire, c'est que nous avons traité la question de savoir si, dans le cas de l'approche des ennemis de Paris, il y auroit à prendre des mesures relatives au salut général de l'Empire ; si la sortie de l'Assemblée, du Trésor national, du pouvoir exécutif, et de Louis XVI même, qui appartiennent à toute la France, seroit dans le nombre de ces mesures ; et si le salut de Paris ne seroit pas plus assuré par la sortie de ces objets dont l'envahissement, la dispersion, ou l'anéantissement devoient être le but principal de l'ennemi.

Assurément, cette grande question méritoit bien d'être examinée, et nous eussions été d'indignes ministres de la Nation, ou d'ineptes administrateurs, si nous n'avions jugé le besoin de prévoir tous les cas, et l'obligation d'étendre nos soins conservateurs au-delà des murs de Paris.

Ceux-là calomnient le peuple qui l'habite, qui croient que ce peuple auroit condamné à s'engloutir dans une ruine commune avec lui, tous les moyens qui restoient encore dans son sein pour sauver la France. Le peuple de Paris sait que l'État n'existe pas entièrement dans lui ; qu'il peut même exister sans lui ; et, sur les bords de l'abyme, en s'y précipitant avec courage, il auroit, de ses propres mains, sauvé ce qui pouvoit encore opérer le salut de la France. Sans doute, Paris a bien servi la liberté : c'est pour cela qu'il ne faut pas permettre que des aveugles ou des pervers l'y étouffent et l'enchaînent au nom du peuple qu'ils abuseroient ; c'est pour cela que Paris doit se réduire à sa quatre-vingt-troisième portion d'influence ; car une influence plus éten-

due pourroit exciter des craintes ; et rien ne seroit plus nuisible à Paris que les mécontentemens ou la défiance des départemens. C'est parce que Paris a bien servi la liberté, qu'il faut lui en assurer la jouissance par le parfait équilibre et la plus grande union de toutes les parties de l'Empire. C'est pour cela qu'il ne faudroit pas souffrir qu'aucune députation, quelque nombreuse qu'elle fût, prétendît acquérir sur la Convention aucune espèce d'ascendant ; car les meilleures lois ne peuvent résulter que d'une sage et mûre délibération ; et celle-ci ne sauroit avoir lieu qu'avec la plus entière indépendance, la plus franche liberté des opinions. C'est pour cela qu'il faut à la Convention une force armée qui n'appartienne ni à Paris, ni à telle autre ville, mais à toute la république ; car, la Convention est le corps représentatif de la république entière, et ne peut être, sans monstruosité, sans inconvéniens, sans malheurs incalculables, assujétie à aucune de ses parties. — Voilà les vérités qu'il faut dire parce qu'elles intéressent la sûreté, la paix et la prospérité de la France. Je ne m'arrêterai pas sur l'inconvenance de chercher dans une révélation de ce que le devoir et la confiance faisoient traiter au Conseil, un faux prétexte de calomnier des collègues : bien moins encore caractériserois-je le soin de fouiller dans mon domestique pour m'y trouver des torts ; il est trop glorieux de voir qu'on soit réduit à me faire un ridicule de l'union et des vertus qui y règnent. J'ai des ennemis : je dois en avoir ; car je suis intimement convaincu qu'il ne peut exister un véritable patriotisme là où il n'y a pas de moralité. Je suis donc en défiance du civisme de quiconque est accusé de manquer

de moralité, et je dois être craint ou détesté de tous ceux qui se trouvent dans cette classe. Elle est toujours nombreuse dans les temps de révolutions, et c'est d'elle que sortent les excès qui les défigurent.

La terre que les eaux abandonnent demeure quelque temps infectée des insectes qu'elles laissent à découvert et qui y périssent : ainsi les passions et les vices nourris par le despotisme, lui survivent et paroissent souiller la liberté naissante : mais bientôt sa puissante chaleur, semblable à celle d'un soleil radieux, purifie, anime et répand de toutes parts la vie et le bonheur.

Telle est l'espèce de révolution qu'il nous faut encore : c'est celle des mœurs. J'ose croire que je ne serai pas inutile à celle-là même. Je ne rejette rien de la tâche imposée au ministre d'un peuple libre et au sévère républicain.

Paris, le 30 Septembre, l'an premier de la république.

Le ministre de l'Intérieur, ROLAND.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.